

délégués - en exercice ...	97
- présents	49
Pouvoirs	06
Total votants	55

Affaire n°188/10-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
POUR LE TRAITEMENT DES OBJETS
ENCOMBRANTS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 6 octobre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT titulaires et Olivier FAGE, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Thierry HERRY, Josianne TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Arnaud FABRE, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALUX titulaires et, Régis THAUVIN, suppléant.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de Mme Trezentos-Oliveira à M. Oumari (CAPVM)
- de Mme à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Bouchart à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Zerdoun à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,

Excusés : Jean-Paul Bonvoisin, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Pierre Muron, Deborah Bernard, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme,

Excusés : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Boutheon.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Claude Seveste, Alain Green

Excusé : Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Christian Coquelet, Eddy Bapelle, François Moratille

Excusés : Yann Lemaulf, Laurence Barbaux.

188/10-2025 : Autorisation de signature du marché pour le traitement des objet encombrants

Le marché portant sur le traitement des objet encombrants en cours d'exécution prendra fin le 31 décembre 2025. Il a donc été nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un nouveau marché de traitement des objets encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du syndicat.

Entendu l'exposé,

Vu le Code de la Commande Publique notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 24 juin 2025, pour la passation d'un marché portant sur le traitement des objets encombrants,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 septembre 2025,

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation du marché relatif au traitement des objets encombrants collectés en porte-à-porte sur 38 communes et sur rendez-vous à Pontault-Combault,

Considérant que la durée du contrat est de 3 ans, renouvelable 2 fois une année à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que le montant global prévisionnel du marché était estimé à 2 860 000 € HT TGAP et reconductions incluses,

Considérant que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TAIS pour un montant estimatif de 2 340 650,00 € HT soit 2 574 715,00 € TTC TGAP incluse,

Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer le marché public susvisé, ses éventuelles annexes et tout document y afférent,

- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ce marché,

- **DIT** que les dépenses relatives à la mise en oeuvre de ce marché public seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Abstention : 1 voix.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 octobre 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.